



Programme d'études

"Echanges, politiques agricoles et dynamiques
des espaces régionaux en Afrique de l'ouest"

**PRATIQUES PAYSANNES EN MATIERE DE PRODUCTION
MISE EN MARCHÉ ET CONSOMMATION**

Dominique GENTIL

Document de travail

Janvier 1991

INRA IRAM UNB

PRATIQUES PAYSANNES EN MATIERE DE PRODUCTION

MISE EN MARCHÉ ET CONSOMMATION

SOMMAIRE

I. PROBLEMATIQUE	1
1.1. Les enjeux	1
1.2. Les insatisfactions par rapport aux positions dominantes	1
1.3. Les hypothèses d'études et d'actions	2
II. LES ENQUETES	3
2.1. Présentation des enquêtes	3
2.2. Les résultats des enquêtes	6
III. CONSEQUENCES OPERATIONNELLES	15
3.1. Augmentation de la production	15
3.2. Stabilisation du marché	18
3.3. Politiques agricoles et marché régional	19
CONCLUSION	23
BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE	24

L'objectif de ce texte est d'établir une synthèse de différentes études de terrain menées au Sénégal et au Mali en 1990.

Celles-ci s'inscrivent dans un double contexte :

- contribuer, par l'analyse des politiques de producteurs, à enrichir les travaux de l'équipe INRA-IRAM-UNB sur les espaces régionaux africains.
- continuer, sur une base empirique les réflexions ouvertes par le débat sur "la compétitivité de l'agriculture sahélienne" (SHAPIRO-BERG 1988) et sur les politiques agricoles (cf. bibliographie).

I. PROBLEMATIQUE

1.1. Les enjeux

Les rapports complexes entre augmentation de la production et organisation des échanges au niveau local, national et régional s'inscrivent dans une interrogation plus globale. A partir d'une analyse controversée des réalités, qui conduit à des propositions divergentes de politiques agricoles, c'est tout l'avenir de l'agriculture sahélienne, qui est en jeu, avec ses répercussions importantes et en partie irréversibles sur les millions de producteurs et de consommateurs. Devant l'importation toujours croissante de riz et de farine de blé, faut-il laisser faire les "tendances naturelles" et proposer une spécialisation sur quelques produits d'exportation pour lesquels l'Afrique aurait des "avantages comparatifs" ou au contraire mener une politique volontariste, qui permet de sauvegarder le agricultures sahéliennes, à partir des modèles agroéconomiques intégrés (cultures de rente/cultures vivrières/élevage) et d'éviter un exode rural massif, entraînant un afflux de main d'oeuvre qui ne pourrait être utilisée dans un secteur industriel encore embryonnaire.

1.2. Les insatisfactions par rapport aux positions dominantes

- Le cadre conceptuel, sous jacent ou explicite, dans la plupart des organisation internationales, des sources de financement ou chez les chercheurs, reste celui de l'économie classique, dans une version libérale où l'intégration au marché international, les avantages comparatifs, l'abandon du protectionnisme, la réduction du rôle de l'Etat... sont des axes privilégiés.
- L'étude de SHAPIRO-BERG sur la compétitivité de l'agriculture sahélienne (oct 88) semble assez illustrative de cette démarche et des ses conséquences en matière de politique agricole. Elle représente une synthèse de nombreux travaux récents, généralement d'origine anglo-saxonne. Certaines analyses paraissent tout à fait pertinentes mais d'autres prêtent à controverse¹
- Du point de vue méthodologique, il avait été également souligné la non pertinence de certaines méthodes, notamment la tendance à tirer des enseignements généraux à partir de monographies parfois contradictoires ou difficilement comparables et d'agrégations macro-économiques (du type élasticité des prix par rapport à la production agricole globale de tous les pays concernés)².

¹ cf. D. GENTIL - Production agricole, échanges régionaux et importations au Sahel - Communication du séminaire de Lomé. oct 89.

² cf. D. GENTIL, LEDOUX - Commentaires sur l'étude "The competitiveness of sahelian agriculture" IRAM avril 89.

- Plus rigoureuse apparaissent les différentes recherches menées par l'AIRD, notamment STRYKER ou par C. DELGADO¹ sur les avantages comparatifs des différents produits en calculant leur coût en ressources domestiques (DRC). Mais là encore, on reste dans une approche purement économique, avec des hypothèses sur la substituabilité entre produits.

1.3. Les hypothèses d'études et d'actions

a) La première idée, simple, est qu'il faut comprendre le fonctionnement réel des exploitations paysannes et notamment leurs réactions aux marchés et aux politiques agricoles. L'hypothèse opérationnelle sous-jacente est qu'une politique agricole sera efficace seulement si elle correspond aux objectifs de la majorité des producteurs. Dans le cas contraire, elle sera contournée, réinterprétée ou ignorée. Pour étudier le fonctionnement réel, il faut essayer d'observer et de comprendre les pratiques des acteurs ("s'ils font certaines choses, c'est qu'ils ont des raisons pour le faire"), sans chercher à plaquer nécessairement les concepts de l'économie classique.

- A cet égard, certaines critiques formulées en 1924 par TCHAYANOV "à partir de l'accumulation d'un énorme matériau empirique" (p. 40)² sur la non validité des raisonnements de l'économie classique aux exploitations familiales agricoles paraissent encore d'actualité (puisque celles-ci ne reposent pas sur un travail salarié et la recherche d'un profit).

Il souligne "la longue liste des infractions de l'économie paysanne aux règles générales de l'entreprise", (p. 43) et notamment le peu de signification des coûts de production. "Il me semble que je suis parvenu à montrer que dans son comportement économique, ce type d'exploitation, privée de la catégorie du salaire, diffère de l'exploitation basée sur le travail salarié, aussi bien par ses méthodes de calcul économique que par les motivations de son travail; j'ai également montré que le processus de circulation du capital s'y déroule d'une manière quelque peu différente de celle que connaît une entreprise capitaliste habituelle" (p. 238).

D'où la nécessité de montrer la spécificité d'une économie paysanne caractérisée par "un équilibre économique fondamental entre la pénibilité des dépenses de travail et le degré de satisfaction des besoins de la famille".

Sont particulièrement mis en valeur l'importance de la taille et de la structure de la famille, le choix des cultures en fonction de la valorisation des journées de travail, le rôle essentiel des activités extra-agricoles, la différenciation des exploitations selon qu'elles sont proches de l'économie naturelle ou de l'exploitation marchande...

¹ C. DELGADO. Commodités priorities and conditions for growth of Sahelian agriculture. Séminaire Montpellier. sept. 90.

² Alexandre TCHAYANOV. L'organisation de l'économie paysanne. Moscou 1925. réédité par la Librairie de Regard - mars 1990 - 344p.

Ce concept est repris et réutilisé notamment par Daniel THORNER "L'économie paysanne. Concept pour l'Histoire économique" Annales E.S.C. mai juin 64 N°3 et par F. BRAUDEL - L'identité de la France - Tome 3 "Les sociétés... restent au stade de l'économie paysanne aussi longtemps
 - que l'agriculture, qui s'y intègre, représente la moitié (ou plus) de la production totale.
 - que la moitié (ou plus) de la population est engagée dans des tâches agricoles.
 - que la moitié (ou plus) de la production agricole dépend... de familles paysannes (par opposition aux grosses exploitations, qu'elles soient seigneuriales, bourgeoises ou capitalistes). Ce petit monde paysan est exploité, d'une façon ou d'une autre mais il garde une certaine indépendance et des liens directs avec le marché"(p. 10).

- Outre ces références théoriques, de nombreux travaux empiriques ont été accumulés depuis de longues années sur les systèmes de production¹ en Afrique (et ailleurs).

b) Les situations étant très diversifiées entre les pays et les différentes régions, entre des types d'exploitation, il est indispensable de pouvoir comprendre et traiter cette complexité et cette diversité, si l'on veut pouvoir comparer valablement les observations et dégager des facteurs explicatifs.

D'où le besoin d'une représentation de la réalité suffisamment simplifiée pour être opératoire (à la fois comme outil d'analyse et de simulation/prévision) mais suffisamment complexe pour ne pas trop déformer celles-ci.

A cet effet, deux outils sont disponibles et ont déjà fait l'objet de nombreux travaux, les zonages et les typologies d'exploitation.

c) C'est seulement après avoir établi ce cadre conceptuel et ces répartitions de la réalité, qu'il est possible, à notre avis, de quantifier les différentes situations et de proposer des hypothèses sur les réactions prévisionnelles des producteurs aux différentes incitations ou modifications de leur environnement. La plus grande prudence s'impose cependant, compte tenu de la fiabilité discutée de la plupart des statistiques et de la difficulté de quantifier des comportements, où l'économique, le social et le culturel restent étroitement imbriqués.

II. LES ENQUETES

2.1. Présentation des enquêtes

a) Afin de mieux comprendre les pratiques des producteurs, actuelles et potentielles, concernant la production, la mise en marché et la consommation, deux types de travaux ont été entrepris.

- Des études spécifiques sur le terrain, surtout qualitatives, portant sur un échantillon limité².

- Une synthèse comparative, à partir des documents disponibles, sur les filières riz au Sénégal, Mali, Mauritanie et Gambie³.

b) L'objectif était d'avoir des enquêtes ou des renseignements correspondant aux principales zones rencontrées dans le sous-espace Ouest (à l'exception pour le moment des 2 Guinées). Ces zonages sont assez représentatifs de la plupart des zones sahéliennes et en partie extrapolables à beaucoup de régions du Niger ou du Burkina. Ils correspondent aux 4 grands types de situation décrits dans une note antérieure⁴ :

- les zones rizicoles - celles-ci ne sont pas homogènes selon les coûts d'investissement, le coût de production, le type d'irrigation (grand/petit périmètre), le mode d'irrigation (gravitation ou pompage) la sécurité de la production ou la destination de la production (autoconsommation ou commercialisation). Dans l'analyse comparative, nous avons distingué 5 systèmes de production. Des possibilités importantes d'augmentation de la production existent, à des coûts raisonnables.

¹ On peut recommander une récente publication de l'ORSTOM : systèmes de production agricoles en Afrique tropicale. Cahier des Sciences Humaines. Vol 23 N°3 et 4 - 1987 (p. 342 à 604)- vol 24 N°1 - 1988 (p. 1 à 168) ainsi que les divers travaux du CIRAD.

² Financement Club du Sahel.

³ Financement Caisse Centrale de Coopération Economiques.

⁴ D. GENTIL - Production agricole, échanges régionaux et importations au Sahel. Oct 89.

- les zones cotonnières - les régions disposent régulièrement d'excédents céréaliers, à la fois pour des raisons climatiques et pour des raisons de niveau de technicité des producteurs et d'efficacité des services d'appui (approvisionnement, crédit, commercialisation, vulgarisation, pistes. Des potentialités d'augmentation de la production céréalière existe et ceci ne se ferait pas au détriment de la culture du coton.

- les zones céréales/arachide (Sénégal) ou céréales/niebé (Niger). Il s'agit de zone dont l'équilibre vivrier est fragile et fluctue fortement selon la pluviométrie et donc selon les années. L'objectif ici serait plutôt de stabiliser ou d'augmenter légèrement le niveau actuel de production céréaliers.

- les zones céréalières (Nord Bassin Arachidier, plateau Mossi, Centre et Nord Niger...). Dans l'exemple, ces zones sont presque toujours déficitaires sauf exception (SEGOU par exemple), ceci étant valable pour la grande majorité de exploitations. Les potentialités sont faibles et il faut ici davantage éviter la dégradation des sols et la baisse des rendements et freiner l'exode plutôt que d'espérer des augmentations de production.

De même nos enquêtes, en ce qui concerne les situations céréaliers ont été menées dans une région relativement favorisée (SEGOU) et ne couvrent pas les régions à agriculture de survie, avec des productions très aléatoires.

Mais dans une première approche, elles apparaissent suffisantes pour éclairer les grandes problématiques et illustrer une démarche.

c) Le choix des zones a été réalisé selon deux critères :

- Avoir au moins une étude dans les 4 grandes zones précédemment définies.

- Choisir des régions où il existait déjà de nombreuses statistiques ou observations sur une période assez longue. Compte tenu des moyens relativement limités pour mener des enquêtes approfondies, on a privilégié le "qualitatif ciblé" (production, mise en marché, consommation) mais à partir de connaissances quantitatives ou globales déjà existantes et qui permettaient de disposer des données de base susceptibles de fournir typologie, échantillon et compréhension globale des sociétés.

Pour le Sénégal, il a été donc choisi deux zones SERER, étudiées régulièrement depuis une vingtaine d'années par l'ORSTOM, en liaison avec des chercheurs Sénégalais. L'étude a été menée par J. LOMBARD, chercheur associé à l'ORSTOM, qui avait travaillé dans ces régions dès 1985. Il lui a été possible d'effectuer 2 missions d'un mois (août 89 et février 90) pour réactualiser et préciser ses connaissances.

Pour le Mali, le choix de la zone cotonnière s'imposait : intérêt de la problématique, statistiques existantes depuis de nombreuses années avec la CMDT, études détaillées menées par MICHIGAN STATE UNIVERSITY (MSU). Pour les zones céréaliers, la région de SEGOU où il existe un projet de développement depuis plusieurs années, qui venait d'être évalué par l'IER (Institut d'Economie Rurale) paraissait intéressant. Par ailleurs, des données quantitatives et qualitatives avaient été collectées sur 10 régions du mali (dont les 2 régions qui nous intéressent) dans le cadre de "l'étude d'impact du crédit PRMC-ORSP (1988-1990) aux groupements de producteurs", réalisée elle aussi par l'IER. Il était donc naturel de demander à deux chercheurs de l'IER. Bakary Sekou COULIBALY et Ousmane Nafolo COULIBALY, appuyés par Didier CEBROU, assistant technique à l'IER, de mener les enquêtes (avril à août 90). Par ailleurs une enquête spécifique, elle aussi complémentaire sur la mise en marché à l'Office du Niger, est en cours de dépouillement mais le rapport ne sera disponible qu'au début de 1991.

En définitive la présentation des zones peut être résumée dans le tableau suivant :

ETUDES	CARACTERISTIQUE DE LA ZONE	VILLAGES ENQUETES	EXPLOIT ENQUETE	RESPONSABLE
1. SENEGAL SINE-NIAKHAR	Arachide/mil/élevage Forte densité (plus de 100 has/km2 Terroir fermé Pluviométrie faible et inégale, ¹ (300 à 700 mm, avec moyenne de 480 mm) Déficit vivrier	5	58	LOMBARD
2. SENEGAL TERRES NEUVES (N.T.)	Arachide/mil/sotgho/maïs/élevage Densité moyenne = 20hab/km2 dans les T.N. ² Terroir encore ouvert Pluviométrie assez satisfaisante 450-980 avec moyenne de 660 mm (12 ans) Surplus vivrier potentiel	10	40	LOMBARD
3. MALI - KOUTIALA	Coton/mil/sorgho/maïs/élevage Densité moyenne (environ 20 hab/km2) Terroir en vois de saturation Pluviométrie satisfaisante et régulière (650-900) - Moyenne 750 mm (3 dernières années)	8	48	COULIBALY COULIBALY (IER)
4. MALI -SEGOU	Mil/sorgho/élevage Densité moyenne (envrion 20 hab/km2) Terroir en voie de saturation Pluviométrie irrégulière (430-830) moyenne 600 mm (3 dernières années)	10	51	COULIBALY COULIBALY (IER)
5. Filières riz (SEBEGAL - MALI - MAURITANIE - GAMBIE)	Comparaison des systèmes de production, transformation, commerciales, consommation, politiques nationales. Alternance d'équilibre précaire et d'excédent vivrier. Production céréalières par personne 260 à 440 kg pour les 3 dernières années	sur documents		EQUIPE IRAM + 3 étudiants DESS

d) Pour chacune des zones, il a été utilisé une typologie relativement simple mais qui s'est relevée opérationnelle pour le type d'études menées :

- exploitation en déficit vivrier et monétaire;
- exploitations en équilibre instable;
- exploitations en excédent à la fois vivrier et monétaire³.

e) Dans chaque situation, on s'est efforcé de comprendre la rationalité des différentes pratiques observées et de réfléchir avec les paysans sur des pratiques hypothétiques, dans le cas où certaines contraintes actuelles se modifiaient (notamment l'instabilité du marché céréalière). La priorité a été

¹ Sur 20ans.

² Mais 6,5 hab/km2 pour l'ensemble de la région de TAMBACOUNDA

³ Dans les Terres Neuves, il a paru intéressant de rajouter deux autres types : des exploitation à la recherche d'un équilibre et des exploitations à très hauts revenus et excédents vivriers permanents, dans lequel le chef est souvent millionnaire.

accordée aux comportements des chefs d'exploitations, mais en intégrant, dans la mesure du possible, les stratégies des catégories sociales spécifiques (femmes et dépendants familiaux).

L'objectif recherché de ces études était donc bien :

- d'analyser la diversité des situations (zonage, typologie);
- de comprendre la rationalité des pratiques paysannes, leurs contraintes et leurs possibilités d'évolution.

2.2. Les résultats des enquêtes

2.2.1. Les pratiques des paysans, même si elles sont analysés sur un aspect spécifique (par exemple le vivrier) doivent toujours être resituées dans un cadre global.

a) Il faut s'efforcer d'analyser l'équilibre entre les besoins (vivriers, monétaires, sociaux) et les ressources : capacité et appréciation de la pénibilité du travail (qui dépend de la taille de l'exploitation, de l'âge du chef d'exploitation, du ratio actif/non actif), disponibilité en terres (terroir déjà fermé ou encore ouvert), niveau d'équipement.

Une des contraintes majeures des pratiques est constituée par les divers risques, bien analysés par le document récent de YUNG-ZASLAVSKI : risques agricoles, risques alimentaires, commerciaux, financiers, risques de destruction sociale, risques socio-économiques d'ordre général ou composites. Face à ces risques, il peut y avoir des stratégies défensives et/ou offensives (limitation des effets négatifs, lutte contre les risques encourus, contournement des risques par diverses actions agricoles et extra-agricoles¹).

De son côté J.M. BOUSSARD² montre d'une manière plus générale, "que le risque et l'incertitude représentent une formidable perte de productivité pour tous les exploitants agricoles" (les chiffres théoriques des modèles aboutissent à une réduction de 30% à 50%. Par exemple à SEGOU, 70% des UPA (unités de production agricoles) cultivent le mil, à cause de sa plus grande tolérance à la sécheresse, alors que le sorgho aurait, en année normale, de meilleures rendements.

D'une manière simplifiée, on peut dire que la majorité des exploitations cherchent à obtenir :

- l'autosuffisance alimentaire;
- la maximisation du revenu monétaire par quantité de travail.

Sous la contrainte :

- minimum de risques³

b) Cet équilibre peut s'étudier globalement sur une année ou sur plusieurs années (dynamique d'accumulation ou la décapitalisation) mais aussi sur une courte période. Une "exploitation" peut être apparemment autosuffisante (productions vivrières couvrant les besoins alimentaires de la famille) mais en fait déséquilibrée : les besoins en trésorerie (par exemple les impôts) au moment de la récolte peuvent conduire à vendre du vivrier à bas prix et à racheter des céréales, à prix élevé, au moment de la soudure.

¹ YUNG-ZASLAVSKI. Pour une prise en compte des stratégies des producteurs août 1990 - CCCE/CIRAD 87p.

² J.M. BOUSSARD - Les stratégies anti-risque des producteurs limitent-elles leur productivité. Séminaire de Montpellier. Sept. 90.

³ Ce qui peut créer des "malentendus" avec les agronomes qui ont tendance à proposer des techniques ou des intrants visant la maximisation des rendements.

c) Le fonctionnement d'une exploitation peut être caractérisé par quatre secteurs en ressources et cinq grands types de dépenses :

Cultures vivrières		Nourriture
Culture de rente		Impôts, taxes, emprunts
Elevage (ovins/capins/bovins)		Dépenses sociales (dots,
Activités extra-agricoles		Consommation (textiles, cola, tabac,...)
		Investissements - ovins/capins/bovins Equipement agricole Maisons en tole Activités non agricoles (commerce, transport, artisanat...) Divers (radios, vélos, mobylettes...)

Selon la zone et le type d'exploitation, le niveau et le pourcentage de chaque secteur et type de dépenses, peut être très différent. D'où l'intérêt de réaliser des enquêtes budgets/consommation, au moins pour obtenir des ordres de grandeur satisfaisants. Mais, secteurs et types de dépenses existent pratiquement dans toutes les exploitations, même si ceci reste à l'état potentiel : par exemple une exploitation n'a pas d'élevage pour le moment mais elle s'efforcera d'en acquérir à la première occasion.

A noter qu'un même secteur peut avoir des significations différentes selon le type d'exploitation. Par exemple les activités extra-agricoles peuvent être des activités subies, de survie, pour acheter du vivrier ou faire face à des dépenses monétaires incompressibles. Ou bien correspondre à une véritable stratégie de l'exploitation, avec une répartition des rôles entre les membres de la famille, le choix des activités et la capacité d'y réaliser des investissements.

Au Sine "Seuls Migrent en ville les chefs d'exploitation en déficit... Par contre le départ temporaire des dépendants est surtout le fait des exploitations excédentaires (J.L. p 29). Ces différents secteurs sont relativement autonomes dans¹ leur fonctionnement ou leur destination, même s'il existe bien sur des liaisons entre eux. Les cultures vivrières, pour plus de 90% des cas, sont destinées à l'autoconsommation. Les cultures de rentes servent à couvrir les grosses dépenses (impôts et taxes diverses, dépenses sociales, investissements). L'élevage est à la fois une épargne pour faire face aux aléas, un moyen de travail (culture attelée/fumier) et un investissement souvent rentable (embauche, ovin...). Les ventes de bovins et d'ovins/caprins se font selon de règles différentes et pour des dépenses d'une valeur inégal. L'importance des activités extra-agricoles est souvent corrélée avec le déficit alimentaire et le faible niveau des ressources monétaires. "Plus les chefs d'exploitation se tournent vers une activité de saison sèche, moins ils vendent du mil" (Sine p. 34).

D'une manière générale, l'exploitation joue donc de la complémentarité des différents secteurs, effectue des choix entre eux (concernant les superficies, les temps de travaux, l'utilisation de matériel), et utilise souvent l'élevage et les activités extra-agricoles comme régulateurs : objets d'investissement quand il y a autosuffisance alimentaire et surplus monétaire, sources de revenus pour acheter des vivres ou faire face à des dépenses monétaires incompressibles.

Les pratiques concernant le vivrier ne peuvent donc s'étudier en soi, sans analyser les liaisons avec les autres activités, priorités et contraintes des exploitations.

¹ Jérôme LOMBARD. Echanges régionaux et pratiques de production des paysans au Sénégal : les cas du SINE SALOUM et des Terres Neuves. INRA-IRAM-UNB - juillet 90 (Désigné par JL).

d) Jusqu'à présent l'exploitation ou l'UPA a été analysée comme une seule entité. En fait, il est nécessaire de distinguer le centre principal (chef d'exploitation) et les centres secondaires (femmes et dépendants familiaux). Pour assurer la cohésion sociale, et notamment éviter l'exode des jeunes ou le départ des femmes, le chef d'exploitation doit souvent passer des compromis : attribution de parcelles individuelles, en général pour effectuer des cultures de rente, redistribution d'une partie du surplus monétaire en argent ou en "cadeaux" (pagnes, bijoux, sacs de riz pour "récompenser" le travail de repiquage des femmes, radios ou mobylettes pour les jeunes).

Il y a donc des budgets secondaires relativement autonomes. Les stratégies des femmes sont souvent assez complexes et doivent être étudiées au cas par cas et selon les années.

Elles ont ou cherchent à avoir des parcelles individuelles (pour du vivrier, des cultures de rente, des condiments, du maraîchage), ont des activités de transformation, commercialiste ou d'artisanat, réinvestissent leurs excédents dans le petit élevage .

Même si la nourriture de la famille et les grosses dépenses incombent au chef d'exploitation, elles ont souvent joué, dans ces dernières années difficiles, un rôle essentiel pour compléter le déficit vivrier et assurer les condiments, les frais médicaux, les dépenses d'éducation...) "les femmes peuvent subvenir aux besoins alimentaires de l'UPA par la vente de petits ruminants qu'elles détiennent contre promesse de remboursements par le chef d'UPA en cas de meilleure production dans les années suivantes" (IER p. 26)¹.

Dans d'autres régions à fort taux d'exode, elles assument de fait le rôle de chefs d'exploitation. Les activités économiques des femmes restent en grande partie méconnues et le plus souvent sous estimées car considéré comme marginal alors qu'elles prennent une grande place dans la sécurité et la reproduction sociale².

2.2.2. Rôle spécifique du vivrier

a) La sécurité alimentaire reste la priorité et souvent le souci quotidien des exploitations. Celle-ci est presque toujours assurée par l'autosuffisance alimentaire, complétée, dans certains cas, par des revenus monétaires permettant des achats vivriers.

Comme l'a bien montré l'exemple du Mali Sud vers 1974, le meilleur moyen de promouvoir les cultures de rente (ici le coton) est d'améliorer les cultures vivrières. Une fois la sécurité vivrière atteinte, les paysans sont disposés à développer les cultures monétaires.

Avoir des greniers pleins est également un élément de prestige social. A. KOUTIALA, les UPA non autosuffisantes en céréales sont communément appelées "acheteurs de céréales"... Le terme est péjoratif et les UPA déficitaires ont pour objectif de dépasser ce statut et d'être autosuffisants (IER p. 23).

b) Globalement le vivrier est cultivé pour l'autoconsommation. On ne recherche ni excédent ni déficit mais seulement une marge de sécurité (parfois un à deux ans comme à KOUTIALA) très variable selon les zones et les capacités des exploitations. Par exemple dans les Terres Neuves, les exploitations déficitaires mettent 60% à 70% des superficies en céréales car les superficies restent petites (faute d'équipement et de main d'oeuvre) et les rendements faibles (pas de fumier car absence de troupeaux et pas d'engrais par non disponibilité monétaire).

Au contraire dans les exploitation excédentaires, les proportions sont inversées et l'arachide représente 70% des superficies. Les cultures vivrières sont limitées à l'autoconsommation avec une marge de sécurité (cf JL p.64 à 73). Il existe cependant quelques cas marginaux (par exemple marabouts ou forgerons dans le Sine) qui acceptent délibérément un déficit vivrier qu'ils savent pouvoir combler par des revenus non agricoles.

¹ B.S. COULIBALY et O.N. COULIBALY. Pratiques paysannes en matière d'échange et de sécurité alimentaire - IER - août 90 (désigné par IER).

² cf A. Corrèze. Les femmes et les projets de développement. Notes et études N°36 C.C.C.E. oct. 90.

Les superficies consacrées au vivrier dépendent souvent de la production de l'année précédente. Si celle-ci a été bonne et si les greniers sont encore pleins, on aura tendance à diminuer les surfaces et inversement¹.

Il n'est pas étonnant dans ces conditions que la part du vivrier qui va sur le marché reste réduite (de l'ordre de 5 à 10% de la production globale).

c) Le vivrier reste peu intensifié. Les semences sélectionnées proposées par la recherche ou la vulgarisation ne sont pas toujours très adaptées (souvent plus productives mais moins résistantes à la sécheresse, au striga, aux diverses maladies et prédateurs. le vivrier, autoconsommé, ne dégage pas de revenu monétaire pour payer des intrants (surtout les engrais²). Par ailleurs le rapport prix céréales/prix engrais est généralement défavorable. Cependant les champs de cas reçoivent de la fumure organique mais les superficies fumées restent limitées (insuffisance de fumier et nombre limité de charrettes pour le transporter sur les grands champs). Une exception importante : lorsque le vivrier rentre en rotation avec une culture de rente. Dans ce cas il bénéficie de l'arrière effet de l'engrais, de meilleures préparations des sols et de sarclages en temps opportun grâce à la culture attelée, de meilleures techniques agricoles (densité, démariage...). La sole vivrière venant directement après le coton obtient un rendement supérieur d'environ 25% par rapport au rendement moyen. Par ailleurs la culture attelée permet également d'étendre les surfaces lorsque le terroir n'est pas saturé. Il n'est donc pas étonnant, selon toutes les enquêtes convergentes³, que les exploitations produisant beaucoup de coton sont celles qui ont les plus grands excédents vivriers.

d) Malgré la priorité à l'autoconsommation, le vivrier est mis en marché dans 4 situations :

- Quand les exploitations, en général déficitaires, ont un fort besoin de trésorerie (entre octobre et décembre) pour payer les impôts, les dépenses sociales ou pour rembourser leurs dettes.

En année normale, "à KOUTIALA, seules les UPA à faibles revenus cotonniers (25% de UPA) procèdent à ce type de vente" (IER p.22). Mais ce pourcentage peut croître fortement s'il y a un retard dans le paiement du coton. "Cette année (89/90) le retard dans les paiements des revenus du coton (4 mois) a conduit plus de 75% des UPA à procéder à ce type de vente des céréales pour couvrir les dépenses obligatoires". (IER p. 22) Au Sine "35 à 50% des exploitations déficitaires, selon les années vendent du mil (J.L. p.32). Dans ces conditions, le besoin de trésorerie est tellement fort qu'on vend quelque soit le prix (et celui-ci est alors généralement très bas).

- Quand il n'y a pas véritablement de cultures de rente en dehors du vivrier. C'est par exemple le cas de SEGOU où l'arachide couvre moins de 5% des superficies. Il est cependant intéressant de noter que les exploitations vendent d'abord leurs cultures secondaires (arachide, niébe, voandzou...) et recherchent des activités extra-agricoles avant de procéder à des ventes de céréales. Il s'agit alors de ventes pour faire face aux grosses dépenses, en général entre janvier et avril.

- Quand il y a excédent assuré et intérêt du destockage. Les ventes s'effectuent alors entre mai et août et concernent les exploitations excédentaires. Celles-ci utilisent l'argent pour payer les frais de démarrage de la campagne (paiement de main d'oeuvre saisonnière, intrants, réparation d'outils...) et acheter des animaux si le rapport des prix relatifs entre bétail et céréales leur paraît intéressant. Dans le cas contraire, on préfère conserver les céréales en stock, en attendant que leur prix monte.

¹ Cf YUNG sur les rapports mil/arachide au Sénégal. La filière mil dans le bassin arachidier au Sénégal. Ministère CODEV. 1984.

² A KOUTIALA, l'engrais sur vivrier ne représente que 10% de l'engrais consommé, le reste allant sur le coton.

³ Notamment enquête MSU.

A SEGOU et KOUTIALA, "lorsque les excédents sont importants, une partie des surplus est vendue en soudure si la nouvelle campagne s'annonce bonne et si les prix sur les marchés sont élevés. Les recettes sont alors utilisées pour acheter du bétail" (IER p.31). "Ces ventes sont effectuées par les gros producteurs de céréales qui sont aussi les gros producteurs de coton (KOUTIALA). Elles peuvent être uniques (1 à 2 tonnes vendues à un commerçant ou en deux temps... Ces ventes sont rarement effectuées sur les marchés hebdomadaires, les commerçants connaissent les gros producteurs du village. Elles concernent surtout les anciens stocks et leurs volumes dépendent de la perception des UPA sur la tournure de la campagne suivante" (IER p. 24-25).

Au Sénégal, les ventes de céréales par les gros producteurs semblent plus limitées. Au Sine, alors que "35% en moyenne des exploitations déficitaires on vendues, des céréales, la prudence est par contre de mise dans les exploitations excédentaires, 20% en moyenne des chefs de famille écoulant leurs excédents sur les marchés" (J.L. p.32).

Dans les Terres Neuves, pour les exploitations excédentaires "la sécurité monétaire et vivrière est garantie, et pourtant les chefs de famille hésitent à vendre par crainte d'une future mauvaise récolte" (J.L. p. 72). Pour "les exploitation en excédent vivrier permanent et à très hauts revenus" la raison est différente : " la vente de céréales n'est guère intéressante. Elle prend du temps et les bénéfices sont peu élevés au regard d'autres plus conséquents (arachide, élevage, activités non agricoles). Les prêts et les dons sont leurs moyens de faire circuler à leur profit les céréales (remboursement, clientélisme)" (J.L.p. 73).

- Enfin le vivrier est vendu par petites quantités (5 à 20kg, par semaine) sur les marchés par les femmes pour acheter des condiments. Les ventes peuvent se faire pour le compte du mari ou à partir de leurs champs personnels ou du riz récupéré lors du battage ou reçu en compensation de leur travail de repiquage (Office du Niger).

Dans ce cas le prix n'est pas un facteur déterminant puisqu'on vend la quantité nécessaire ou disponible pour obtenir les condiments.

Si la fourchette (5 à 20 kg) proposée par l'IER est exacte (et elle paraît réaliste¹, les quantités en jeu sont loin d'être négligeables, de l'ordre de 500 kg (50 semaines X 10 kg), ce qui correspondrait souvent à 10 ou 20% de la production de l'exploitation.

Deux remarques pour conclure ces réflexions sur la mise en marché :

. Les quantités mises sur le marché sont relativement mal connues : les petites ventes hebdomadaires des femmes sont probablement sous estimées et, de l'autre côté, les transaction importantes , effectuées directement hors marché, entre gros producteurs et commerçants ne sont sans doute pas toutes comptabilisées.

. En ce qui concerne le vivrier, les rapports entre prix, mise en marché et production sont complexes. Le niveau des prix a peu d'importance sur la décision de vente des exploitations en difficultés de trésorerie ou sur les petites ventes hebdomadaires.

En revanche, le niveau des prix joue sur les décisions de destockage pour les exploitations excédentaires , à la fois en terme absolu (prix des céréales) et en terme relatif (rapport entre prix céréales et prix bétail).

Les quantités vendues et achetées sont fortement corrélées avec le niveau des autres ressources monétaires (cultures de rente, bétail, revenus extra-agricoles) et la date de leurs réalisations.

Le niveau des prix est bien déterminé par l'offre et la demande mais l'offre est en grande partie déterminée par les besoins de trésorerie des exploitations, ce qui explique les fortes variations de prix en cours d'année. En fait le facteur le plus important n'est peut-être pas leur niveau mais leur instabilité (cf 223).

¹ Ceci correspond à des dépenses de condiments variant entre 200 et 600 F.CFA, par semaine.

e) La couverture du déficit, quand il existe, se fait de plusieurs façons :

- Par des échanges non monétaires, eux mêmes diversifiée : les dons à l'intérieur de la zone (SEGOU, KOUTIALA) ou entre les zones (par ex. entre les Terres Neuves et le Sine). Au Sine, "le mil est également distribué sous forme de cadeaux aux gens de caste, aux vieilles personnes, aux femmes qui ont aidé au stockage de la récolte dans les greniers, et surtout aux parents dans le besoin à qui l'on fait parvenir un à deux sacs de céréales"(J.L. p. 31) "Sur de plus longues distances s'opèrent des mouvements de céréales à partir des Terres Neuves. Ils prennent naissance dans les carrés SERER des villages de colonisation et de villages autochtones et sont dirigés vers les villages de la région d'origine, essentiellement le Sine. De grosses quantités (souvent plus de 100 kg) passent ainsi chaque année, pendant la saison sèche, d'une famille à l'autre" (J.L. p.83).

Au Mali "L'essentiel des dons est constitué par les dîmes (1/10 de la production selon l'Islam), qui sont prélevées uniquement sur les cultures de base, à savoir le mil et le sorgho... Les dîmes sont prioritairement destinées aux pauvres du village ou des villages environnants, faisant le tour des villages de production en période de récolte. En dehors de la dîme, les dons de petite quantité (10 à 20 kg) peuvent être prélevés aux parents visiteurs n'ayant pas fait de bonnes récoltes... Les parts (dîmes + autres dons) représentent 7 à 10% de la production des UPA respectivement dans les zones de KOUTIALA et SEGOU" (IER p.19).

En dehors des dons, les céréales peuvent être obtenues contre prestations de travail (mais en général ceci se fait aux moments clefs de la campagne agricole et donc au détriment de ses propres travaux, ce qui renforce les cercles vicieux du déficit) ou à crédit (a taux d'intérêt nul ou assez élevé, selon les rapports sociaux entre prêteurs et emprunteurs). "Les gros producteurs prêtent du mil aux paysans démunis, moyennant remboursement (parfois deux gerbes contre une empruntée)" (Sine J.L. p. 31).

- Par des achats de production locale grâce à des revenus monétaires divers (cultures de rente, revenus extra-agricoles, ventes d'ovins/capins et parfois de bovins en cas d'années très déficitaires).

- Par l'exode, avec son double intérêt d'obtenir des revenus monétaires et de diminuer, au moins temporairement, les besoins de consommation de la famille.

- Par des achats de produits importés (essentiellement riz et pain au Sénégal) rendus possibles par des revenus monétaires et le bas prix du riz. "La multiplication des activités secondaires dans les exploitations est de nature à favoriser les achats du riz" (J.L. p. 36).

De même l'autonomie croissante des dépendants favorise le phénomène.

"Les dépendants qui ont travaillé en saison sèche en dehors du village ou qui tiennent un petit commerce sur les marchés, achètent de temps en temps du riz pour faire plaisir à la famille. Et c'est ici qu'apparaît toute la différence entre les transactions portant sur le mil et celles portant sur le riz : la vente comme l'achat de mil ressortent encore de l'obligation, alors que la consommation du riz est un choix d'autant plus facile que le producteur possède de l'argent" (J.L. p. 43-44).

f) Pour le moment, nous avons raisonné globalement, toutes céréales confondues. En réalité, chaque produit a ses caractéristiques propres.

- Les mil/sorgho sont essentiellement destinés à l'autoconsommation. Mais les situations ne sont pas forcément figées. "Les paysans SERER sont de gros producteurs de céréales et en particulier de mil qu'ils consomment fortement. Par habitude, ils sont hostiles à la vente du mil, mais en cas de besoin ou de surplus, ils s'en séparent volontiers en vendant sur les marchés (J.L. p. 5). Ces

produits ont un statut socio-culturel particulier¹, sont un élément de prestige social, ils supportent le prélèvement de la dîme. Du point de vue agronomique, le mil préfère les terres légères et le sorgho les terres plus lourdes, le mil résiste mieux à la sécheresse mais le sorgho a un potentiel de rendement plus élevé. Le mil est généralement préféré au niveau de la consommation.

- Le maïs se prête à deux usages. Il peut être considéré comme une céréale secondaire, à finalité d'autoconsommation, cultivée soit sur les champs de case soit en association avec le mil. Son intérêt est d'être récolté précocement (septembre - octobre) et de permettre de passer la soudure en attendant l'arrivée des récoltes principales de mil/sorgho. Mais il peut être également intensifié (semences améliorées et engrais, obtenir de bons rendements (1,5t à 2t) et être vendu si le réseau de commercialisation est bien organisé (par exemple certaines années à Mali sud et opinions des paysans dans les Terres Neuves). Sauf dans certaines régions localisées, le maïs reste relativement peu utilisé dans la consommation courante (sauf sous forme de complément ou d'épis bouillis ou grillés) mais des expériences relativement récentes de transformation par mini-minoteries (Sénégal Oriental, Mali Sud) montrent qu'il est possible d'arriver à des produits relativement élaborés (brisures, farine, couscous...) à des prix intéressants qui devraient permettre une certaine substitution au riz.

A noter également les potentialités du maïs pour les besoins croissants d'alimentation animale.

- Le riz a une double vocation d'autoconsommation et de culture de rente. Il va sur le marché, comme les mils et sorghos pour faire face à des besoins urgents de trésorerie, en commercialisation semi obligatoire pour payer les redevances hydrauliques sur aménagement ou les échéances de matériel/intrants, ou par petites quantités pour payer les condiments. Il devient une véritable culture commerciale seulement s'il existe des excédents importants (superficie relativement importante, plus de 3ha par famille et intensification). C'est le cas notamment à l'Office du Niger (Mali), sur les périmètres privés en Mauritanie et d'une manière partielle au Sénégal (mais les superficies/attributaire sont beaucoup trop limitées). Les potentialités du riz sont importantes (4 à 5 t/ha obtenus sur les aménagements) mais elles sont très différentes (à la fois du point de vue rendement et du point de vue sécurité de la production) selon les divers systèmes de production². A noter que les femmes jouent souvent un rôle important dans la production du riz, soit sous leur propre responsabilité (Casamance par exemple) soit en tant que main d'oeuvre indispensable pour le repiquage ou la récolte.

Au Sine Saloum et à Mali Sud, les femmes cultivent du riz sur leurs champs personnels. "Au Sine, depuis deux ans, on note dans certains villages qui disposent de bas fonds, la recrudescence de la culture pluviale du riz, uniquement entretenue par les femmes mais destinée à la consommation de la cuisine" (J.L. p. 19). A KOUTIALA "les femmes détiennent des parcelles de riz de bas fonds ou pluvial et souvent de mil/sorgho et d'arachide.

Une partie des produits est autoconsommée (riz pour les fêtes, arachide pour la sauce) et les revenus monétaires issus de la vente de l'autre partie permettent de constituer des trousseaux de mariage et d'épargner sous forme de petits ruminants" (IER p. 27).

- Les cultures secondaires (Voaudzou, fonio, niebe, manioc..., généralement non analysées, jouent souvent, par leur précocité, un rôle non négligeable pour passer la soudure. Même des quantités limitées, disponibles au moment opportun, peuvent permettre dans certains cas d'éviter l'endettement ou la vente du mil/sorgho à des prix dérisoires.

- Certaines cultures de rente (arachide pour le Sénégal, niebé pour le Niger) sont bien sûr à dominante monétaire mais elles sont partiellement mixtes et servent aussi pour l'alimentation (directement ou pour faire des sauces) et comme fourrage (fanés) pour les animaux.

1 cf par exemple, en pays Haoussa, le statut masculin et féminin du mil et du sorgho. G.Nicolas. La circulation des richesses dans le canton de KANTCHE - 1963.

2 cf : Analyse comparée...

- Seul le coton peut être véritablement considéré comme une pure culture de rente.

Chaque produit a donc ses propres contraintes et potentialités agronomiques, ses modes d'utilisation principaux et secondaires. Il est donc un peu illusoire de faire des études sur les coûts de production et les avantages comparatifs (cf DELGADO, STRYKER) en faisant l'hypothèse implicite que les produits sont interchangeable et substituables. Cette hypothèse n'est pas vérifiée pour le moment.

g) La pénétration des produits importés (riz/blé pour le pain) est très différente selon les zones et les types d'exploitation.

Au Mali, dans les zones enquêtées, le riz est peu consommé. Par exemple, à SEGOU " le riz n'est consommé qu'au cours des manifestations socio-culturelles (baptêmes, mariages, fêtes...)" (IER p. 23). le pain reste pratiquement inconnu chez les paysans. Au contraire, la pénétration des produits importés est déjà très avancée au Sénégal, même au niveau rural. Au Sine, dans les villages enquêtés, la consommation du riz se situerait autour de 20 kg/personne mais elle aurait triplé entre 1971 et 1985. On peut observer "l'extrême irrégularité, chez une majorité de paysans de la consommation de riz (J.L. p. 12).

Dans les Terres Neuves, elle est très corrélée au type d'exploitation. Pour les exploitations déficitaires, le riz est consommé une fois par semaine, principalement pendant la période de traite. Le reste de l'année, la consommation est très variable et parfois inexistants (J.L. p. 67). De l'autre côté, les exploitations excédentaires et à très fort revenus consomment du riz toute l'année, au minimum deux fois par semaine, et même parfois tous les jours (repas de midi) (J.L. p. 71 et 72). En ce qui concerne le pain, la consommation est croissante, même si elle reste marginale.

Au Sine, "dans le secteur de Niakhar la consommation de pains est également en nette augmentation. En 1952, le seul boulanger du village et des environs produisait quotidiennement 1.800 pains pendant la période de traite. Aujourd'hui, il ne fait plus que 200 pains-. Mais dans le même temps, quatre autres boulangers se sont installés à Niakhar, et dans les autres lieux où se tiennent des marchés hebdomadaires, la profession de boulanger a également connu un énorme succès. En outre, le pain industriel en provenance des villes voisines a fait son apparition dans la zone et envahit chaque semaine les marchés. Désormais, il n'est plus nécessaire de faire plusieurs dizaines de kilomètres pour acheter du pain.

La consommation de pain est cependant variable selon les villages, en particulier entre les gros bourg à caractère urbain, comme Niakhar, et les villages. Dans les premiers bourgs, qui disposent d'au moins un four, la majorité des habitants consomme au petit déjeuner du pain et du café. Dans les villages, au contraire, c'est seulement au retour du marché que les hommes achètent quelques baguettes et les distribuent - sous forme de cadeaux - aux enfants. Les agriculteurs trouvent généralement le pain trop léger en période de travaux des champs, même si d'autres affirment qu'en saison sèche, à la "morte" saison, ils en mangent volontiers. Il est difficile de savoir si telle ou telle catégorie d'exploitations consomme plus de pain que les autres. Le pain reste, à la différence du riz, très marginal dans les villages et dans les exploitations. C'est d'abord un produit urbain. Sa consommation progresse mais le pain ne constitue pas encore un plat, équivalent à la bouillie de mil".

Dans les Terres Neuves " la consommation du pains ressort toujours dans la population agricole en particulier chez les SERER, de l'épisodique. Le jour de marché, le chef de famille en achète quelques uns et les offre au retour à ses enfants. Sur Mereto aujourd'hui, on compte pas moins de 16 fours et 16 boulangers, mais huit sont véritablement permanents, les autres ont fait faillite ou n'ouvrent que pendant la traite. La période bénéfique de la fraude, où le sac de 50 kilos de farine coûtait 3.750 francs CFA en Gambie contre plus de 9.000 francs au Sénégal, a permis à 11 boulangers de s'installer (contre 5 auparavant). De même, dans les villages moins importants, des fours ont vu le jour (plusieurs au village 4, un au village 5, un à Diambour, etc...). Aujourd'hui, le sac de farine coûte en Gambie 6.500 francs CFA et au Sénégal 8.750 francs. La différence est trop faible pour un réel bénéfice, compte tenu des charges de transport, des marges bénéficiaires

et des risques encourus. La consommation chez les agriculteurs ne pourra fortement augmenter tant qu'ils considéreront que ce type de produit est trop léger pour un repas précédant une journée de travail. L'importance prise par les fours est aussi à relier, même dans les villages de colonisation, à la présence de populations au mode de vie très citadin et fortement consommatrices. Ainsi, les Peul-Fouta charbonniers emmènent avec eux en brousse tous les matins leur pain de la journée; de même, à Mereto une partie de la population - boutiquiers, commerçants - ne cultive plus que de façon épisodique et consomme du pain régulièrement".

L'utilisation du riz et du pain rentre dans une tendance générale de diversification des consommations¹, de préférence pour des préparations faciles et rapides, d'allègement des travaux des femmes. Elle est accélérée si le rapport entre le prix du riz et celui des mil/sorgho est faible. Au Sénégal, avec un riz à 130 CFA et des mil/sorgho aux environs de 100 CFA, les céréales locales ne sont pas compétitives (puisqu'il faut ajouter environ 40 à 50 CFA au mil/sorgho², pour les frais de battage et de mouture si l'on veut comparer deux produits prêts à la consommation. Au Mali, l'écart reste encore très important (180-200 CFA pour le riz, 60 à 100 CFA pour le mil/sorgho).

2.2.3.. Conclusion

a) Pour le moment, le vivrier a un statut spécifique et il est destiné fondamentalement à l'autoconsommation (à 80 ou 90%).

b) Chaque produit a ses caractéristiques propres et il n'y a pas substituabilité directe ou facile entre produits.

c) Toutefois, l'exemple du riz et du maïs³ montre que la situation n'est pas figée et qu'il y a possibilité de changement de statut :

- Quand il existe un large excédent par rapport aux besoins de consommation (cas par exemple des zones intensifiées à l'Office du Niger ou de certaines zones productrices de maïs au Sénégal Oriental ou à Mali Sud).

- Quand l'excédent est plus modeste mais avec des risques limités (possibilité d'irrigation, pluviométrie relativement abondante et régulière, existence de banques de céréales...) pour la campagne suivante.

- Quand les ventes vivrières

. sont la seule opportunité d'obtenir de l'argent (cf zone de SEGOU;
 . deviennent une ressource intéressante par rapport aux autres spéculations.

A cela deux conditions : un marché organisé, sûr et rémunérateur, un revenu monétaire net par quantité de travail supérieur à celui des autres spéculations. Les spéculations choisies effectuées par les paysans entre riz et tomates (Fleuve au Sénégal), riz de contre saison et maraîchage à l'Office du Niger, coton et maïs à Mali Sud ou au Sénégal Oriental permettent d'illustrer cette problématique. L'importance de l'instabilité des cours et le désir des prix garantis sont souvent soulignés par les gros producteurs, notamment au Sénégal. "Tant que le marché du mil restera instable, le producteur s'efforcera de vendre au minimum. Pour commercer, répètent souvent les chefs d'exploitation, il faut connaître la valeur des choses" (J.L. p. 43 Sine).

1 cf N. BRICAS.

2 CF Etude YUNG SEDES/Ministère de la Coopération.

3 Dans d'autres pays, comme le BENIN, le maïs est depuis longtemps une culture monétarisée.

Dans les Terres Neuves, pour les exploitations excédentaires, "la garantie d'achat des céréales à un prix rémunérateur semblent être un facteur décisif pour qu'ils vendent. Ils pensent qu'à terme le Maïs peut remplacer l'arachide s'il est correctement et régulièrement acheté" (J.L. p. 72).

III. CONSEQUENCES OPERATIONNELLES

Le développement des cultures vivrières nationales doit être recherché dans trois directions, qui doivent être menées conjointement.

3.1. Augmentation de la production

Les études sur les potentialités doivent être menées par zone, par produit et par type d'exploitation.

a) Potentiellement, au niveau technique, elles sont loin d'être négligeables.

- Au niveau des superficies, une extension des sorgho et maïs est tout à fait possible dans des zones à faible densité de population (inférieur à 10 ha/km²) du sud du Mali Ouest et du Sénégal Oriental.

Concernant le riz, les superficies aménageables suite au barrage de Manantali sont estimées à 200.000 ha de chaque côté du Fleuve (Sénégal et Mauritanie). Des superficies encore plus importantes peuvent être trouvées au Mali le long du Niger (cf études BIRD et FAO).

- au niveau des rendements, les exemples du projet RETAIL et partiellement du projet ARPON à l'Office du Niger montrent que réhabilitation/intensification permettent de passer d'une moyenne de 1,5t/ha à 5t/ha paddy. Des augmentations très sensibles (de l'ordre de 30 à 50%) peuvent être obtenues sur le riz pluvial (semences adaptées, engrais) ou le riz de bas fonds (notamment en Casamance, Guinée Conakry et Guinée Bissau et certaines régions de Mali Sud). Sur le maïs et le sorgho, les exemples déjà largement généralisés d'intensification en milieu paysan montrent qu'on peut passer de rendement de 0,8 à 1,2t à des rendements de 1,5t à 2t, à des coûts relativement faibles si les maïs/sorgho font partie d'une rotation coton/céréales/légumineuses (bénéficiant des arrière effets des engrais et de l'apport d'azote des légumineuses) au sein d'une exploitation associant agriculture/élevage (culture attelée, fumier transporté par charrette ou disponible directement sur les champs par la généralisation des parcs améliorés, animaux bien nourris par les résidus de récolte et quelques compléments fourragers). Dans les régions à pluviométrie suffisante et assez régulière, il peut y avoir substitution du mil aux rendements assez faibles (0,5 à 0,8t) par du maïs ou du sorgho.

Il n'est donc pas irréaliste de penser que le potentiel agronomique supplémentaire est important. Avec toutes les réserves d'usage sur la validité des chiffres, on peut tenter, en prenant quelques risques, d'avancer les estimations suivantes :

on raisonnera d'abord sur les 4 pays (Sénégal, Gambie, Mauritanie, Mali) qui ont fait l'objet de l'étude comparative sur la filière riz et pour lesquels on dispose des statistiques à peu près satisfaisantes.

TABLEAU
Potentialités d'augmentation de production (4 pays)

	Superficie	Rendement (sup-nouvelle) ou différentiel de rendement (intensif)	Product. supplémentaire
1. Extension superficie Maïs/sorgho ² Sénégal Oriental Mali Ouest (sud)	150.000 ha 300.000 ha	1,5 T/ha	675.000 T
2. Extension superficie paddy irrigué Sénégal Mauritanie Mali	200.000 ha 100.000 ha 200.000 ha	4 T/ha	1.100.000 T
3. Extension superficie - paddy pluvial et bas fonds	20.000 ha	1,4 T/ha	15.000 T
4. Augmentation des rendements - paddy irrigué (surtout Office Niger) - paddy pluvial et bas fonds	30.000 ha 100.000 ha	2 T/ha (3,5 - 1,5) 0,5 T/ha (1,4 - 0,9)	60.000 T
5. Substitution maïs/sorgho au mil	250.000 ha	0,8 T/ha (1,5 - 0,7)	200.000 T
TOTAL			2.590.000 T

Si l'on rajoute la Guinée Conakry et la Guinée Bissau pour lesquelles les statistiques de superficie et de rendement sont très incertaines³ l'essentiel des progressions sera fait sur le paddy. On peut retenir une hypothèse de 750.000 ha⁴, avec une augmentation de rendement de 0,5T/ha⁵, soit environ l'équivalent de 200.000T de riz supplémentaire.

C'est donc environ 2.800.000 tonnes de céréales supplémentaires qui pourraient être actuelle (cf étude BOSSARD) de 3.600.000 tonnes pour les 6 pays du sous-espace Ouest. Si l'on fait l'hypothèse, sans doute réaliste, qu'il n'y aura pas, ou très peu de nouveaux aménagements hydroagricoles (compte tenu du coût d'investissement et d'une rentabilité douteuse), il faut retirer

-
- 1 Le paddy a été transformé en équivalent riz en prenant le coefficient 0,55.
 - 2 Pour Mali Ouest, on est parti des statistiques de base de l'ODIPAC, avec des hypothèses concernant la création de nouvelles exploitations (compte tenu de la faible densité de la zone) et de l'extension possible des anciens exploitations (développement de la culture attelée).
 - 3 Une étude précise menée en Guinée forestière par le projet café aboutit à des chiffres concernant les rendements et les superficies différentes du simple au double par rapport au recensement national.
 - 4 Pour la Guinée Conakry, le rapport SCET-Agripogress 1986 estime les superficies rizicoles à 794.00 ha le dernier recensement agricole, certainement très sous-évaluée donne environ 310.000 ha. Pour la Guinée Bissau, les superficies se situeraient autour de 150.000 ha.
 - 5 Les rendements, très mal connus et très variables selon les systèmes de production (magrove, bas fonds, pluvial, flottant, plaine, nappe, subvention contrôlée et non contrôlée) sont très bas (0,5 à 1T/ha) et peuvent être améliorés à coûts réduits (semences sélectionnées, engrais, aménagement simple. cf exemple du projet GUECKEDOU).

du total environ 1.000.000 T de riz. Il reste encore alors 1.800.000 T de céréales supplémentaires potentielles soit 50% de la production actuelle.

b) L'étude comparative sur les filières riz a identifié plusieurs blocages, selon le type de produit et le pays, à l'augmentation de cette production agricole.

- Le point le plus important reste sans doute la maîtrise, à la fois nationale et régionale (pour éviter les effets des réexportations) d riz importé. Le "libéralisme sauvage" dans l'état actuel du marché, rend le riz national non compétitif et favorise la substitution des mil/maïs/sorgho produits localement par du riz importé (ex. du Sénégal). Par ailleurs, en situation d'oligopole, il ne favorise guère les consommateurs (Mali, Mauritanie). Tout en améliorant les filières riz de chaque pays (il est sans doute possible de diminuer le prix de revient d'environ 20 CFA/kg), des taxes variables à l'importation et des prix à la consommation évoluant dans une fourchette relativement restreinte commune aux différents pays, constitueraient des mesures possibles même si les difficultés d'application ne doivent pas être sous estimées.

- Dans le court terme et compte tenu des divergences de positions sur les politiques céréalières, il est peu probable que des financements importants soient disponibles ou souhaitables pour de nouveaux aménagements hydroagricoles.

Mais des programmes d'intensification de la riziculture irriguée sont en cours ou en voie de démarrage, notamment à l'Office du Niger (CCCE, Hollande, CEE, Allemagne, BIRD, URSS (?)).

- L'extension des superficies en maïs/sorgho pour Mali Ouest dépend d'un investissement important de désenclavement routier (route Bamako-frontière du Sénégal, avec des bretelles desservant les zones de production) et bien sûr de l'existence de débouchés. (cf infra).

- L'extensification au Sénégal Oriental reste avant tout un problème de débouchés. Toutefois elle doit être accompagnées d'un vaste programme de gestion des ressources naturelles pour ne pas conduire à un processus de désertification (des projets sont déjà opérationnels ou en cours de négociation en ce domaine).

- L'intensification des maïs/sorgho et la substitution partielle du mil par le maïs/sorgho ne posent pas de très grands problèmes techniques. Le modèle agronomique existe déjà et est pratiquée par de nombreuses exploitations paysannes (notamment à Mali Sud, en rotation avec le coton et avec une bonne intégration agriculture/élevage, tout en maintenant les équilibres naturels grâce à la gestion de terroir).

Outre la commercialisation sécurisée, des programmes d'accompagnement (notamment système d'approvisionnement et de crédit) sont nécessaires mais la aussi des exemples de modèles efficaces sont disponibles et déjà appliquées. Un accent particulier (crédit, vulgarisation) devrait être mis sur les exploitations non équipées.

- L'intensification de la riziculture pluviale et de bas fonds se pose différemment selon les zones. Elle ne nécessite pas des dépenses très importantes puisqu'elle passe pas l'utilisation d'intrants (semences améliorées et engrais) et d'aménagements légers nécessitant avant tout le travail des paysans. Des programmes de recherche-développement et de crédit (avec probablement un système spécifique pour les femmes) devraient accompagner cette politique.

En définitive à l'exception de nouveaux aménagements hydroagricoles, et du programme de désenclavement routier de Mali Ouest (mais celui-ci peut avoir des effets économiques qui dépassent largement le problème des maïs/sorgho), il existe des potentialités importantes d'augmentation de la production, avec des modèles techniques et des systèmes d'accompagnement déjà connus et appliqués, et qui peuvent se mettre en place à des coûts relativement restreints.

3.2. Stabilisation du marché

Par comparaison avec les cultures de rente (coton, arachide, parfois paddy) qui bénéficient d'un prix stable, les cultures vivrières sont caractérisées par de très fortes variations de prix (parfois du simple au triple).

- Entre les années (selon notamment les aléas climatiques mais aussi les politiques de stockage, d'importations ou d'aides alimentaires).
- A l'intérieur de l'année (entre récolte et soudure).
- Entre les régions (au sens local du terme)

Compte tenu de ce marché très fluctuant, donc très risqué, il n'y a pas actuellement d'incitation pour les producteurs à développer des cultures vivrières au delà d'un léger excédent et d'un stock de sécurité. Des expériences ont montré qu'une commercialisation garantie entraînait une augmentation de production (cas de maïs acheté par la CMDT il y a quelques années) mais que celle-ci revenait au niveau du surplus conjoncturel dès que la garantie était supprimée.

Sans aller forcément vers un prix garanti, il n'y aura changement de comportement des producteurs et donc changement du statut des vivriers seulement si les fluctuations sont réduites et si les excédents peuvent être vendus sans difficultés (cf opinions des paysans du Sénégal). L'exemple des Terres Neuves est significatif. Potentiellement c'est une zone à fort excédent vivrier. Mais pour le moment, il y a alternance, selon les années, entre déficit et excédent, car les producteurs (et particulièrement les gros) recherchent simplement leur propre équilibre vivrier et préfèrent produire le maximum d'arachide. Un certain nombre d'études complémentaires légères (à partir des données déjà accumulées) seraient sans doute nécessaires pour bien comprendre les facteurs explicatifs, réels des trois types de variation (entre les années, en cours d'année, entre régions). Il en découlera des thérapeutiques différenciées dont les grands axes sont déjà connus et partiellement appliqués mais généralement en ordre dispersé :

- Diffusion des techniques agronomiques antialéatoires (semences plus résistantes, irrigation et aménagements de bas fonds, meilleure gestion de l'eau par les techniques variées de conservation des eaux et du sol...)
- Programme de crédit soudure pour éviter à certains paysans de vendre à des périodes inadaptées.
- Ajustement des dates de paiement des cultures de rente et de récupération des impôts pour éviter les tensions de trésorerie chez les producteurs.
- Banques de céréales et stockages décentralisés (à la fois à l'intérieur de l'année mais aussi interannuels).
- Encouragement de la concurrence dans les systèmes commerciaux pour éviter les situations d'oligopole.
- Systèmes d'information sur les marchés.
- Amélioration des infrastructures du transport et de stockage (les deux dernières mesures favorisent la diminution des écarts de prix entre régions).

3.3. Politiques agricoles et marché régional

Pour que les deux volets précédents (augmentation de la production et stabilisation du marché) puissent se réaliser pleinement et s'intégrer aux stratégies des producteurs, ils doivent s'insérer dans une politique plus globale, dépassant le cadre national.

a) Favoriser la complémentarité et l'égalité des chances entre culture de rente, cultures vivrières et élevage.

On a déjà suffisamment souligné l'efficacité des modèles agronomiques intégrés¹ (rotation des cultures, association agriculture-élevage...) et les pratiques des exploitations qui jouent simultanément sur quatre secteurs (les 3 précédents et les activités extra-agricoles).

Une approche globale de l'exploitation est donc nécessaire dans toute démarche de conseil de gestion. Elle doit pouvoir s'appuyer sur des fonctions d'accompagnement (organisation de la commercialisation, de l'approvisionnement en intrants, du crédit) qui s'adressent avec autant d'efficacité aux 4 secteurs² et qui ne soient pas réservés aux seules cultures de rente ou aux seuls chefs d'exploitation (cf rôle des femmes et dans certaines cas des dépendants familiaux).

b) A l'intérieur des cultures vivrières, maintenir un différentiel important de prix entre le riz et les mil/maïs/sorgho.

Une amélioration du coût de production est tout à fait possible sur les maïs/sorgho grâce à l'amélioration des rendements mais le facteur essentiel reste l'extension des programmes de transformation des céréales (moulins, mini-minoteries) pour fournir aux consommateurs des produits diversifiés (brisures, farine, couscous...), prêts à être cuisinés, et disponibles à des coûts nettement inférieurs à ceux du riz.

c) Tendre progressivement vers l'harmonisation des politiques entre pays et un espace voisins pour construire progressivement un espace régional. Nous reprenons ici les grands conclusions de l'analyse comparative des filières riz.

Ceci comprend deux actions principales :

Comment se servir (ou neutraliser les effets pervers) du marché international

Pour fixer des ordres de grandeur, une filière bien organisée, avec des économies sur chaque poste permettrait sans doute de réduire les coûts de 20 à 30 CFA/kg. Le riz national pourrait être vendu aux consommateurs aux alentours de 160 CFA/kg au Sénégal et 150 CFA/kg au Mali.

Si le prix CAF du marché international se maintient entre 60 et 100 CFA, on voit que l'écart reste considérable. Un libéralisme total enlève tout espoir à la production nationale. Il est donc nécessaire, même pour un pays comme le Mali où il existe une protection naturelle du fait de l'enclavement de maîtriser les importations et de réaliser des péréquations.

Plusieurs systèmes sont sans doute possibles et ont déjà été utilisés : droits de douane, suspension temporaire des importations, jumelages³... Peut-être une formule simple comme la création d'une société d'économie mixte (Etat et commerçants), avec le monopole de l'importation (comme la SONIMEX en Mauritanie) pourrait être envisagée. L'Etat pourrait prélever des droits de douane

¹ Dans ces conditions d'augmentation globale des rendements, une augmentation de la production céréalière ne se fait pas au détriment des cultures de rente, bien au contraire (ex : Mali Sud).

² cf : les réflexions nombreuses sur l'intérêt d'une approche crédit rural et pas seulement crédit agricole. Par exemple IRAM - Le financement local. sept. 90.

³ Le jumelage entre tonnage importé et tonnage de riz local a fonctionné sans beaucoup de succès au Cameroun, au Mali et au Sénégal.

flexibles selon les cours du marché. Outre les recettes importantes que cela pourrait procurer à l'Etat, ce prélèvement permet d'équilibrer les balances ressources/emplois, (globalement mais aussi selon les périodes de l'année) et de peser sur les prix en cas de dérapage du système de commercialisation. Il est vrai que la SONIMEX doit être privatisée (2ème semestre 1990) et que la formule de société d'économie mixte n'est pas à la mode et va à l'encontre du vent dominant du libéralisme.

Une autre possibilité est de favoriser la concurrence entre importateurs privés et/ou d'éviter les rentes trop importantes. Il pourrait être établi des prix plafonds, à déterminer semestriellement en fonction des cours internationaux, des frais divers, réels ou évalués (transport, fiscalité, frais financiers, stockage...) et d'une marge "raisonnable". Le niveau de protection tarifaire devrait permettre une protection de la production nationale (sous réserve de l'amélioration de la filière) et une incitation à la commercialisation du riz national. Le protectionnisme nécessite cependant une amélioration du fonctionnement des douanes, ce qui reste le plus souvent un voeu pieux.

D'un Etat omnipotent, au moins en apparence, réalisant lui-même les diverses opérations économiques, fixant seul les conditions du marché, il faut s'efforcer de passer à l'idée de cogestion de la filière et d'une régulation globale utilisant au mieux une large gamme de mesures et assurant une péréquation variable selon les années entre production nationale et riz importé.

Comment rapprocher les politiques nationales

L'idée d'espace régional est familière depuis le Colloque de Mindelo (1986). Cette idée est-elle réaliste dans le cas du riz ?

- Dans la situation actuelle des tensions politiques entre pays, de monnaies différentes, de fortes disparités sur les priorités des politiques agricoles, l'espace régional doit être considéré comme un objectif à long terme plutôt qu'une réalité proche. La création de cet espace doit être cependant une démarche progressive sur plusieurs années.

- Aucun pays n'ayant atteint lui-même l'autosuffisance en riz et les écarts entre coûts de production n'étant pas suffisants par rapport aux coûts de transport pour créer une réelle complémentarité (à l'exception peut-être de certaines zones frontalières comme celle de KAYES), il n'y a pas d'intérêt réel à des échanges régionaux de riz national.

- L'objectif recherché est moins ambitieux. Il s'agit de neutraliser les effets pervers du riz importé par un pays sur la production nationale des pays voisins au travers des mécanismes de réexportation.

Les évolutions récentes montrent que pour des raisons à la fois politiques et économiques (baisse des prix à la consommation au Sénégal de mai 88), les réexportations de riz de la Gambie ont nettement baissé et celles de la Mauritanie vers le Sénégal ont cessé. Mais ces flux ont été compensés par les réexportations en provenance de la Guinée Bissau et la Guinée Conakry (en direction du Sénégal et du Mali). Ces deux pays doivent donc être inclus dans les réflexions sur les politiques céréalières des pays de la sous-région.

Concrètement, il faut arriver à une situation où les prix à la consommation dans les différents pays fluctuent dans une fourchette relativement restreinte¹ rendant inattractive la réexportation du

¹ A cette fourchette, on ajoutera les frais de transport réels. Si le prix fourchette est par exemple de 150-160 dans un port africain, le prix dans un pays enclavé ayant 10 CFA de transport sera entre 160-170.

riz importé vers d'autres pays¹. Il ne resterait que des échanges frontaliers restreints, s'expliquent avant tout par les différences de coûts de transport².

La concrétisation d'un tel objectif passe par une volonté et une capacité de maîtriser les importations. Dans l'état actuel, ceci paraît tout à fait utopique puisque certains Etats, comme la Gambie, adoptent explicitement une politique de réexportation tandis que d'autres l'encouragent implicitement (Guinée Bissau, Guinée Conakry). A l'exception de quelques intérêts privés, cette politique entraîne peu de retombées sur les budgets de l'Etat et provoque de nombreux effets pervers sur la production nationale et sur celle des pays voisins.

Il est possible de calculer pays par pays, les recettes budgétaires supplémentaires qui seraient disponibles, avec une fiscalité variable sur le riz importé, amenant le prix du riz à la consommation aux environs de 160 CFA. Si certains pays continuaient à ne pas vouloir appliquer cette "politique commune", ou pourrait admettre qu'ils se privent volontairement d'un certain montant de recettes budgétaires, avec pour conséquence une réduction de même montant de l'aide extérieure³.

Un tel dispositif nécessite bien sûr une harmonisation dans les politiques des bailleurs de fonds et l'abandon du "libéralisme dogmatique". Ce qui là encore est utopique mais montre bien que toutes les responsabilités ne sont pas du côté des Etats.

Enfin, si les mesures prises (protection, rapprochement des prix à la consommation...) s'avéraient insuffisantes, un changement des parités monétaires serait sans doute indispensable⁴. La croissance des importations et des réexportations en Guinée Conakry (doublement des importations en 3-4 ans) a sans doute son explication principale dans le glissement de la monnaie guinéenne⁵.

Que peut-on attendre d'un espace régional ?

Est-il souhaitable d'aller plus loin et d'envisager un véritable espace régional ?

On a vu que, actuellement, aucun des pays étudiés n'a intérêt ou n'a la possibilité (sauf pour quelques échanges frontaliers de courte distance) d'importer du riz produit par un autre pays de la région. Dans tous les cas, les coûts de production (même s'ils peuvent être réduits par une amélioration de la filière) restent très supérieurs aux cours du marché mondial.

Les perspectives peuvent être cependant différentes à moyen ou long terme. Techniquement, le potentiel de production de la région est important :

-
- 1 On peut obtenir le prix à la consommation en fixant un prix plafond à la consommation ou en livrant le prix importé aux grossistes à un prix déterminé.
 - 2 Pour reprendre l'exemple de la région de Kayes, il peut être économiquement justifié de réaliser l'approvisionnement de cette zone à partir du Sénégal ou de la Mauritanie plutôt que par l'Office du Niger. De même certaines zones de Casamance sont plus proches de la Gambie et de la Guinée Bissau que de Dakar ou de la vallée du fleuve Sénégal.
 - 3 On peut aussi envisager que les pays qui appliquent cette politique puissent recevoir des financements complémentaires pour améliorer le fonctionnement de leur filière; ou encore que les pays pour lesquels cette politique a des effets négatifs sur les consommateurs, se voient financer un programme transitoire et bien ciblé de subventions aux populations les plus pauvres (avec aussi le risque des effets pervers).
 - 4 Comme tout le monde le sait, il s'agit d'un problème complexe, malheureusement en partie tabou, et qui ne figure pas dans les termes de référence de cette étude
 - 5 Le FG était aligné sur le CFA lors de la réforme monétaire de début 86, alors qu'en Juin 90, un CFA valait 2,34 Francs Guinéens.

- . Pour le Sénégal et la Mauritanie : le fleuve Sénégal avec le barrage de Manantali;
- . Pour le Mali : la réhabilitation totale et l'extension de l'Office du Niger, des nouveaux aménagements le long du Niger¹ et le développement de la riziculture pluviale à Mali-Sud;
- . Pour le Sénégal : l'amélioration du riz de bas-fonds, mangrove et pluvial en Casamance.

Certains pays (Sénégal, Mauritanie) pourraient ainsi limiter leur dépendance vis-à-vis de l'extérieur, et le Mali peut devenir excédentaire. Toutefois, les exportations de riz malien ne seront intéressantes pour ses voisins que si le niveau des cours mondiaux se modifie profondément². Eventuellement le riz malien, en particulier le riz pluvial, pourrait trouver des débouchés limités dans les zones frontalières du Burkina et du Nord de la Côte d'Ivoire.

Les possibilités d'échanges sont beaucoup plus importantes pour les autres céréales. Peut-être une des meilleures façons de freiner la croissance de la consommation du riz et de maintenir le coût de l'alimentation à un niveau raisonnable est de favoriser la production, la transformation et les échanges de mil/maïs/sorgho. Dans ce domaine, le Mali a un potentiel de production important (notamment Mali Sud, mais surtout la zone sud de Mali Ouest qui dispose d'une bonne pluviométrie, de terres de qualité, d'une faible densité de population, mais d'une infrastructure routière déplorable). En contrepartie, le Mali pourrait importer différents produits d'origine industrielle en provenance de la sous-région.

Une des actions prioritaires, pour favoriser les échanges régionaux et l'augmentation de production dans l'Ouest Mali serait l'amélioration de la route Bamako-frontière Sénégal, avec des bretelles desservant les principales zones potentiellement productives. En effet sous prétexte de défendre la voie ferrée, les routes ont été laissées quasiment à l'abandon, favorisant ainsi l'enclavement de la zone.

La promotion des céréales sèches passe aussi bien sûr par un différentiel suffisamment élevés entre le prix du riz et les prix des mils/maïs/sorgho.

1 Des études FAO et BIRD ont identifié plusieurs centaines de milliers d'hectares aménageables au Mali (selon diverses hypothèses). Cf. Séminaire national sur la politique de la filière riz au Mali (Déc. 1989).

2 Ceci reste toujours possible (par exemple forte diminution de la production en Chine suite au relâchement de la discipline d'entretien des grands ouvrages, changement dans les politiques de protection ou de subvention au Japon ou aux Etats Unis...)

CONCLUSION

L'objectif des enquêtes est de comprendre les pratiques réelles et différenciées des acteurs, (selon les zones, les types d'exploitation et les catégories sociales) en ce qui concerne la production, la mise en marché et la consommation. Celles-ci tendent à montrer que l'approche économique habituelle n'est pas très adaptée pour comprendre le fonctionnement actuel et hypothétique des producteurs. Le vivrier doit être replacé dans le fonctionnement global de l'exploitation (avec les cultures de rente, l'élevage et les activités extra-agricoles). il joue un rôle spécifique (prioritairement par l'autoconsommation et mise en marché dans certaines conditions) mais la situation n'est pas figée et chaque ses caractéristiques propres. les produits ne sont donc pas interchangeables et substituables.

Le développement des cultures vivrières nationales doit être recherché dans trois directions complémentaires :

- Augmentation de la production. Le potentiel reste important. Il est possible d'obtenir une hausse de 50% par rapport à la production actuelle, à des coûts relativement modérés.
- Celle-ci ne sera réelle que s'il existe un marché stabilisé, organisé et rémunérateur.
- Outre des politiques agricoles nationales adaptées, cet objectif sera favorisé si un espace régional se met progressivement en place, évitant les effets pervers des réexportations de riz des pays voisins sur la production nationale (ce qui peut permettre l'autosuffisance dans certains pays comme le Mali ou la Guinée) et développer les échanges des mil/maïs/sorgho (ceux-ci peuvent être à la fois conjoncturels (chaque pays ou chaque région frontalière n'est pas forcément excédentaire ou déficitaire la même année) mais parvenir aussi de flux réguliers. A cet égard, Mali Ouest et dans une moindre mesure, le Sénégal Oriental, ont des potentialités importants pour fournir des mil/maïs/sorgho à des prix compétitif par rapport au riz pour Bassin arachidier, la haute la moyenne Guinée et une partie de la Gambie et la Guinée Bissau.

BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

BOUSSARD D. - Les stratégies anti-risque des producteurs limitent-elles leur productivité ? Séminaire de Montpellier - CIRAD/Club du Sahel - Sept. 1990.

COULIBALY B.S. et COULIBALY O.N. - Pratiques paysannes en matière d'échange et de sécurité alimentaire (zones de KOUTIALA et de SEGOU - IER - Août 1990.

DELGADO C. - Commodity priorities and conditions for growth of sahelian country - Montpellier CIRAD/Club du Sahel - Sept. 1990.

GENTIL D. et LEDOUX G. - Commentaires sur l'étude "The competitiveness of sahelian agriculture - IRAM - Avril 1989.

GENTIL D. - Production agricole, échanges régionaux et importation au Sahel - Communication au séminaire de Lomé - Oct. 1989.

IRAM - Etude comparative des filières riz du Sénégal, du Mali, de la Mauritanie et de la Gambie - Déc. 1990.

LOMBARD J. - Echanges régionaux et politiques de production/consommation des paysans du Sénégal - Les cas du SINE SALOUN et des TERRES NEUVES - INRA-UNB-IRAM - Juillet 1990.

SHAPIRO-BERG E. - The competitiveness of sahelian agriculture Club du Sahel - Oct. 1988.

Ensemble des travaux de l'équipe INRA-UNB-IRAM.